

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 5 MAI 1891.

Rapport de la Commission des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1891.

(Voir les n^{os} 116, VIII, session de 1889-1890, 4, VIII, 68, 136, 138 et 139, session de 1890-1891, de la Chambre des Représentants; 74, session de 1890-1891, du Sénat.)

Présents : MM. le Comte DE MÉRODE WESTERLOO, Président; DELLA FAILLE DE LEVERGHEM, HEREMANS, MONCHEUR, le Comte D'OULTREMONT, PÂRIS, le Comte DE PRET ROOSE DE CALESBERG et TIBERGHEN, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour l'exercice 1891, comprenait primitivement des crédits pour un ensemble de 96,557,720 francs.

Le projet amendé comporte la somme de 104,094,123 francs, soit une augmentation de 7,536,403 francs.

Les crédits portés aux différents chapitres du budget révisé sont les suivants :

I. Administration centrale	fr.	343,075
II. Chemins de fer.		84,247,150
III. Postes et Télégraphes		14,552,906
IV. Marine		4,796,717
V. Comité mixte de législation		5,000
VI. Traitements de disponibilité		77,000
VII. Pensions		22,200
VIII. Secours		34,325
IX. Dépenses imprévues		15,750
Total du Budget.	fr.	104,094,123

L'augmentation du Budget amendé sur le Budget primitif porte sur les services suivants :

1 ^o Chapitre II. — Chemins de fer.	fr.	6,706,558
2 ^o Chapitre III. — Postes et Télégraphes		321,045
3 ^o Chapitre IV. — Marine		509,800
4 ^o Chapitre VIII. — Secours divers		4,000
Total	fr.	7,541,403

d'où il faut déduire la diminution de 5,000 francs proposée sur le chapitre I : Administration centrale . . fr. 5,000

Soit donc la majoration de fr. 7,536,403 sur le projet de Budget primitif.

Le Budget du même département pour l'année 1890, arrêté à la suite des amendements déposés par le Gouvernement, fut porté à la somme de 101,609,098 francs.

Le Budget amendé de l'année 1891 s'élevant à 104,094,123 francs, il présente une augmentation de 2,485,025 francs sur le précédent.

La majoration entre les deux Budgets comparés se décompose de la manière suivante :

a) Sur le chapitre II : Chemins de fer.		
2 ^e section. — Voies et travaux.	fr.	183,610
3 ^e — — Traction et matériel		1,252,280
4 ^e — — Transports.		688,529
5 ^e — — Perception des recettes et contrôle.		7,364
Total.	fr.	2,131,783

d'où il faut déduire, pour balance, la diminution portée sur le crédit du même compte, de 6,275 francs à « Services communs », 1^{re} section, même chapitre; il reste donc une majoration de fr. 2,125,508

b) Sur le chapitre III : Postes et Télégraphes.		
1 ^{re} section. — Services communs	fr.	1,745
2 ^e — — Postes		106,637
3 ^e — — Télégraphes		170,335
		278,717
c) Sur le chapitre IV : Marine	fr.	81,800
d) Sur le chapitre VIII : Secours divers		4,000
Total.	fr.	2,490,025

moins la somme de 5,000 francs, diminuée sur le chapitre : Administration centrale 5,000

Total. fr. 2,485,025

L'augmentation la plus importante porte sur le chapitre II, Chemins de fer; elle se justifie par le développement non interrompu du trafic, qui nécessite des dépenses d'exploitation plus élevées, ainsi qu'une majoration du crédit pour l'entretien, la réparation et le renouvellement du matériel.

Votre Commission approuve les intentions de l'administration de renouveler en matériel renforcé les lignes à « *circulation rapide* ». Elle regrette que le travail projeté de remplacer les rails existants du poids de

38 kilogrammes au mètre par des rails de 52 kilogrammes, ce qui aurait pour effet la consolidation des voies principales de notre railway, ne puisse être poursuivi avec plus de rapidité, le délai pour l'achèvement de ce travail devant être de sept années.

Il en est de même pour les travaux reconnus urgents à exécuter aux gares et aux installations créées pour l'exploitation du chemin de fer. Il serait désirable de tenir compte pour ce travail de l'utilité, au point de vue du service, plutôt que du luxe de la construction, qui en augmente la dépense et par suite en entrave le prompt achèvement.

Nous reconnaissons que des transformations avantageuses ont été apportées dans l'aménagement de plusieurs gares importantes, mais nous espérons voir se réaliser à bref délai d'autres changements qui s'imposent et qui ont été reconnus nécessaires par M. le Ministre devant le Sénat, lors de la discussion des Budgets précédents.

Nous sommes heureux de constater la sollicitude que l'honorable chef du département apporte à l'amélioration de la situation des fonctionnaires et employés des postes et télégraphes, mais c'est surtout celle des facteurs ruraux que nous signalons spécialement à l'attention de M. le Ministre ; nous espérons qu'il augmentera encore le nombre de ces agents et en améliorera la situation en tenant compte du travail parfois très rude qu'ils ont à faire.

Une partie de l'augmentation portée au chapitre III du Budget, se justifie par d'importants travaux à faire aux lignes télégraphiques et téléphoniques exploitées par l'Etat par suite des nombreuses extensions qui ont été données à ces services.

Il en est de même pour le chapitre IV, Marine, dont l'accroissement des charges est la conséquence de l'augmentation des recettes du pilotage.

Votre Commission constate que, malgré les conditions onéreuses de l'exploitation du chemin de fer en 1890 et la dépression dans le mouvement constatée pendant les trois derniers mois de l'année écoulée, sur le transport des grosses marchandises, la situation reste satisfaisante.

La recette brute de 1890 au profit du Trésor a été évaluée à fr. 141,190,895-75 ; le chiffre correspondant en 1889 était de fr. 136,855,369-87, soit une augmentation de fr. 4,335,525-88.

Votre Commission, persuadée que M. le Ministre portera toute son attention sur les vœux qu'elle vient d'exprimer, a l'honneur de vous proposer, Messieurs, à l'unanimité des membres présents, l'adoption du Projet de Loi.

Le Rapporteur,
TIBERGHIEU.

Le Président,
Comte DE MÉRODE WESTERLOO.